

Commission assiste financièrement, prenant en charge la moitié des coûts en matière de recherche, de planification et de consultation. Le comité fait flèche de tout bois pour aider les travailleurs touchés. En effet, il recourt à toute une gamme de programmes de caractère public ou privé et fait appel aux services experts de conseillers techniques.

La Commission a affecté \$25,000, dans le cadre de son Service consultatif de la main-d'œuvre, pour régler le problème de la cartonnerie. Mis à part notre Service consultatif de la main-d'œuvre, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) sait sans doute que la Commission, depuis le mois d'avril dernier, moment où le gouvernement provincial lui a fait part de la fermeture prochaine de la cartonnerie, s'occupe activement, par l'entremise de ses services et de ses programmes, du sort des travailleurs touchés, et qu'elle n'a cessé de le faire. On a d'abord ouvert un centre de la main-d'œuvre du Canada dans l'enceinte de la cartonnerie afin d'aider les travailleurs à s'inscrire et à assurer plus facilement la prestation de nos programmes et nos services. Au 25 novembre 1977, 402 des 588 salariés en cause restent inscrits à nos programmes et nos services; 208 ont été orientés vers des emplois; 38 ont été placés; 118 ont reçu une aide financière, grâce au programme d'encouragement à la mobilité

#### *Ajournement*

de la main-d'œuvre; 59 ont été recommandés pour des cours dans le cadre de notre Programme de formation; et enfin, les demandes d'emploi des 95 autres travailleurs sont affichés dans tous les centres de la main-d'œuvre du Canada où des débouchés convenant à leurs qualifications pourraient exister.

Monsieur le président, je puis assurer l'honorable député que nos efforts concertés en faveur des autres travailleurs touchés par ces licenciements se poursuivront. On espère que la cartonnerie pourra très prochainement être rachetée ou exploitée par un autre propriétaire. Si cet espoir ne se matérialise pas ou si le nouveau propriétaire ne peut embaucher un nombre assez considérable d'anciens salariés, nous pourrons les aider davantage, grâce au mécanisme d'urgence prévu pour de tels cas. J'affirme de nouveau à l'ensemble des députés que toutes les ressources de ma commission ont été mises à la disposition des travailleurs de la cartonnerie Labrador qui en avaient besoin et de tout groupe de salariés touchés par les licenciements ou fermetures d'usine au Canada, et qu'elles continueront de l'être.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)